

CONSEIL MUNICIPAL de ABSCON

=====

PROCÈS-VERBAL

de la réunion du 12 AVRIL 2022 à 18 heures 00

=====

APPEL DES ÉLUS PAR M. LE MAIRE

Cet appel permet de constater **18** présents à l'ouverture de la séance

Monsieur Patrick KOWALCZYK procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

Présents :

KOWALCZYK Patrick, Maire

FOURMAUX Jean-Michel, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane, CHARLET Philippe, ANDRIS-RAUX Régine – Adjoints

POULAIN Michel, HOUSEZ-VITTET Claude, CONETTA Michele, NELAIN-WYART Christine, TRZAN Jean-Marc, NÈVE Michèle, LESIEUR-DENIS Brigitte, MÉNISSEZ-FURMANIAK Elisabeth, CATTOEN Jean-Luc, GRANATO Eric, WOJCIESZAK Jean-Luc, RÉGNIEZ Alain, DHORDAIN-DETROYE Odile, - Conseillers municipaux

Absents excusés :

BOUGARAN-MOREAU Maryse (procuration à Jean-Michel FOURMAUX), JASNIAK Denis (procuration à DANIELEWSKI Viviane), MARÉCHAL Alain (procuration à FOURMAUX Jean-Michel) - DABANCOURT Thierry (procuration à ANDRIS Régine) GRODZISKI-KOPEC Valérie (procuration à MÉNISSEZ-FURMANIAK Elisabeth) - LEBRESNE-NESCELAIRE Carole (procuration à DHORDAIN Odile), Marc CACHERA (procuration à GRANATO Eric) - Conseillers municipaux

Absents non excusés :

DEBOFFE Nicolas- DECHERF Corinne – Conseillers municipaux

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sur proposition de Monsieur le Maire, Madame **Claude HOUSEZ-VITTET** a été désignée secrétaire de séance.

EXAMEN ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 MARS 2022

- Rapport d'Orientation Budgétaire – DOB
- Travaux d'aménagement qualitatif du cimetière et de ses abords – maîtrise d'œuvre
- Charte d'entretien des espaces publics – demande de participation financière auprès de l'Agence de l'Eau
- Opération de plantations 2022 lancée par la Région – demande de subvention dans le cadre du « Plan Arbres »
- Projet « Zéro déchet » - proposition de charte en partenariat avec le SIAVED
- Travaux de réfection de voirie Route d'Aniche – conventions à signer avec les Communes d'Aniche et Somain
- Médiathèque – accord pour l'achat de la nouvelle collection 2022
- CAPH – groupement de commandes pour l'achat de défibrillateurs

Décision du Conseil : Ce document n'appelle aucune remarque – Il est voté à l'UNANIMITÉ

Décision du Conseil :

VOTÉ PAR :

19 VOIX POUR

5 VOIX CONTRE

(Granato Eric – Lebresne Carole – Wojcieszak Jean-Luc –
Régiez Alain (procuration à Wojcieszak Jean-Luc) – Dhordain Odile

0 ABSTENTION

Décision du Conseil :

VOTÉ À L'UNANIMITÉ

1) **MUTUELLE COMMUNALE – PRÉSENTATION DU PROJET PAR MME GOURDIN GÉRALDINE**

2) **EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Le compte administratif 2021 dressé par M. Patrick KOWALCZYK, Maire (joint en **annexe 1**), fait apparaître un excédent global de clôture qui s'élève à **671 753,07 €**.

Il se résume comme suit :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		415 344,84		389 678,80		805 023,64
Opérations de l'exercice	3 267 882,98	3 064 046,52	484 650,85	555 216,74	3 752 533,83	3 619 263,
TOTAUX	3 267 882,98	3 479 391,36	484 650,85	944 895,54	3 752 533,83	4 424 286,90
Résultats de clôture		211 508,38		460 244,69		
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS			484 650,85	944 895,54	3 752 533,83	4 424 286,90
					RÉSULTATS DÉFINITIFS	671 753,07

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges à caractère général (chapitre 011) deuxième poste le plus important après les charges de personnel s'élèvent à **921 645,44 €**.

D'une manière générale, les réalisations ont été moins importantes que les prévisions budgétaires du fait de l'épidémie de covid 19 qui a paralysé certains services pendant deux mois.

Cependant la commune a tout mis en oeuvre pour maintenir la qualité des services rendus à la population.

Ces dépenses comprennent notamment :

6042 : Achat de prestations services :

On y trouve principalement les prestations des centres de loisirs (spectacle, activités) et de la médiathèque (prestations d'associations).

Le reste concerne l'achat de prestations pour les autres services communaux.

60611 : Eau et assainissement :

Il s'agit de la consommation en eau des bâtiments communaux.

60612 : Energie- électricité :

Il s'agit de la consommation en énergie (électricité/gaz) des bâtiments communaux ainsi que l'éclairage public.

60621 : Combustible :

Aucune facture de combustible pour 2020, il s'agit d'une mauvaise imputation budgétaire non relevée par la perception (cette somme de 70.01 € correspond à de l'achat de carburant pour les services techniques).

60622 Carburant

Véhicules, et engins.

60623 : Alimentation :

Comprend les repas servis à la cantine, à la halte-garderie, les frais de restaurations des différents ALSH ainsi que les frais de réceptions.

60624 : Produits de traitement :

Dés herbants, désinfectants et autres produits.

60631 : Fournitures d'entretien :

On y trouve tout ce qui concerne l'entretien des bâtiments (produits d'entretien etc)

60632 : Fournitures de petit équipement :

Il s'agit de l'acquisition de petit matériel qui ne peut être repris en investissement.

60633 : Fournitures de voirie :

On y trouve tout ce qui permet d'entretenir la voirie (sel de déneigement, enrobés, matériaux, signalisation, etc ...).

60636 : Vêtements de travail :

Il s'agit de l'équipement obligatoire des employés communaux.

6064 : Fournitures administratives :

Il s'agit des fournitures de bureau.

6067 : Fournitures scolaires :

Les crédits budgétés correspondent à un forfait par enfant de 38 € pour l'achat des fournitures scolaires.

6068 : Autres matières et fournitures :

Cet article reprend les dépenses de fournitures et de matériel qui ne trouvent pas d'affectation budgétaire précise. Les dépenses de matériaux pour les gros travaux d'entretien de bâtiment en régie sont reprises en investissement par le jeu d'opérations d'ordre.

6135 : Locations mobilières :

On y retrouve la location du standard téléphonique, location des copieurs, la location d'engins de chantier pour les travaux d'élague ou autres interventions nécessitant un matériel spécifique.

615221 : Entretien, réparations bâtiments publics :

On y trouve les diverses réparations et travaux d'entretien effectués dans les divers bâtiments par les services techniques ou par des entreprises.

61528 : Entretien, réparation autres bâtiments :

Sans objet

615231 : Entretien, réparation voiries :

On y trouve les dépenses d'entretien liées à la voirie

615232 : Entretien, réparation réseaux :

On y trouve principalement les dépenses liées à l'entretien de l'éclairage public.

61551 : Entretien matériel roulant :

Il s'agit de l'entretien des véhicules.

61558 : Entretien autres biens mobiliers :

Il s'agit de l'entretien de petit matériel qui ne peut être repris dans les articles ci-dessus.

6156 : Maintenance :

On y trouve la maintenance des chaufferies, de l'ascenseur de l'école ASSEZ, l'entretien du matériel incendie, la vérification annuelle des bâtiments communaux, la maintenance du matériel (copieurs, ordinateurs) et des logiciels informatiques.

616 : Primes d'assurance :

Assurances des bâtiments, des véhicules, protection juridique, A.L.S.H.

6182 : Documentation générale et technique :

Revue et abonnements techniques.

6226 : Honoraires :

Il s'agit notamment des missions d'assistance de maîtrise d'ouvrage.

6228 : Divers

On y retrouve les frais liés à la taxe de consommation finale d'électricité.

6232 : Fêtes et Cérémonies :

Cet article regroupe les dépenses relatives aux fêtes, cérémonies et manifestations diverses.

6236 Catalogues et imprimés :

Il s'agit de l'édition du bulletin municipal, d'impression d'affiches annonçant la fête nationale...

6241 Transports de biens :

Il s'agit des frais de transport facturés suite à des commandes de matériels.

6247 : Transports collectifs :

Il s'agit des prestations de transports pour la piscine des scolaires, les ALSH, etc.

6251 : Voyages et déplacements :

Il s'agit des indemnités kilométriques versées au personnel communal dans le cadre des déplacements qu'il effectue pour les formations ou les besoins du service.

6261 : Frais d'affranchissement :

Sans objet.

6262 : Frais de télécommunication :

Prend l'ensemble des lignes téléphoniques et abonnement internet des différents bâtiments communaux.

627 : Services bancaires et assimilés :

Cet article fait part des frais sur ligne de trésorerie ainsi que des commissions bancaires engendrés par les encaissements des droits de la Régie Enfance et Jeunesse.

6281 : Concours divers :

Concerne la cotisation annuelle à l'Association des Maires du Nord.

62876 : Remboursement de rais à un GFP de rattachement :

Il s'agit des frais liés à l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme auprès de la CAPH.

63512 : Taxes foncières :

Sans objet.

Les Charges de personnel (chapitre 012) :

Il s'agit du premier poste des dépenses de fonctionnement avec 1 955 305,59 €.

Les charges de personnel ont augmenté en 2020 s'expliquant par le recours à davantage de contrats à durée déterminée pour répondre aux besoins des différents services et pour solutionner l'absence d'agents titulaires (arrêts maladies) mais également pour mettre en place les divers protocoles sanitaires liés à la COVID 19.

Les atténuations de charges :

13 363,00 €

Il s'agit du reversement FPIC, de l'attribution de compensation à la CAPH et du reversement à l'Etat du dégrèvement des impôts fonciers aux jeunes agriculteurs.

Les Autres charges de gestion courante (Chapitre 65) s'élèvent à

220 482,87 €

Ce chapitre reprend principalement les indemnités des élus, les charges afférentes, les participations aux organismes intercommunaux (Syndicat d'assainissement etc., les subventions au CCAS et aux associations.

Les charges financières (chapitre 66) sont de

8 219,87 €

Il s'agit des intérêts d'emprunts.

La commune ne compte plus qu'un seul emprunt qui coure jusqu'en 2031.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) s'élèvent à

19 584,54 €

On y retrouve les prix donnés aux élèves de CM2, les titres annulés sur exercices antérieurs...

Les opérations d'ordre correspondent aux écritures comptables relatives à l'amortissement des immobilisations, elles sont de

129 281,67 €

Auxquelles il faut ajouter les restes à réaliser de _____ / _____ € (intérêts courus non échus)- ce qui donne un total

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

3 267 882,98 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :**Atténuation de charges (chapitre 013) :**

15 916,82 €

Il s'agit des remboursements sur rémunération du personnel (maladies, accident du travail)

Ces recettes sont très aléatoires.

Produit des services (chapitre 70) : **141 026,81 €**
 On y retrouve le produit de la vente des concessions et des redevances funéraires, la participation des familles aux ALSH, aux services périscolaires.

Impôts et taxes (chapitre 73) : **1 580 466,99 €**
 Il s'agit des impôts directs, de la dotation de solidarité communautaire, de la taxe sur les pylônes, du fonds de péréquation communale et intercommunale (FPIC) de la taxe sur l'électricité.
 Le produit de la dotation de solidarité communautaire est réduit de l'écrêtement du FPIC appliqué par la CAPH.

Dotations, subventions et Participations (Chapitre 74) : **1 243 257,69 €**
 Il s'agit principalement des dotations et compensations versées par l'Etat, du financement des contrats aidés, des aides de la CAF pour les prestations jeunesse.

Autres produits de gestion courante (Chapitre 75) : **69 088,79€**
 Il s'agit principalement du revenu des immeubles.

Produits exceptionnels (chapitre 77) : **7 667,93 €**
 Aides exceptionnelles et annulation de mandats sur exercices antérieurs

Les opérations d'ordre (042): **6 621,49 €**
 Ecritures comptables relatives aux travaux en régie.

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : **3 064 046,52_€**

- : - : - : - : - : - : - :

Compte-tenu de l'excédent de clôture de l'année 2021 (**415 344,84 €**) auquel on ajoute le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 (**- 203 336,46 €**),

la section de fonctionnement 2021 fait apparaître un excédent de **211 508,38 €**

- : - : - : - : - : - : - :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Emprunts et dettes assimilées (Chapitre 16) : **14 352,27 €**
 Il s'agit du remboursement en capital des emprunts. Au 1^{er} Janvier 2021, la commune ne compte désormais plus qu'un seul emprunt qui coure jusqu'au 31 Décembre 2031.

Dépenses d'investissement réelles

478 029,36

(total dépenses des opérations d'équipement de 463 677,09 + emprunt et dettes (chap 16) de 14 352,27)

Opérations d'ordre de transfert entre sections (040) : **6 621,49 €**

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : **484 650,85 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Dotations et fonds divers Réservés (Chapitre 10) : **242 048,61 €**

Ce chapitre comprend

Le reversement de la TVA 2021 pour **238 023,52 €**

La T.A pour **4 025,09 €**

Les excédents de fonctionnement pour **_____/_____ €**

Subventions d'investissement (Chapitre 13) : **180 443,22_ €**

Il s'agit :

- Subvention Région **10 840,20 €**

- Subvention Département **110 904,19 €**

- Subvention Etat (DETR)	9 780,33 €
- Subvention Amendes de police	48 918,50 €
Autres subventions (Chapitre 138) :	2 702,14_ €
Dépôts et cautionnements (Chapitre 165) :	741,10 €
Chapitre 040 (opérations d'ordre de transfert entre sections) :	129 281,67 €
Il s'agit des dotations aux amortissements.	

TOTAL DES RECETTES AVEC LES OPERATIONS D'ORDRE **555 216,74 €**

Compte-tenu de l'excédent de clôture de l'année 2021 (70 565,89 €) auquel on ajoute le résultat de l'excédent d'investissement de l'exercice 2021 (389 678,80 €),

la section d'investissement 2021 fait apparaître un excédent de **460 244,69 €**

Le résultat de clôture de 2021, après cumul des deux sections, fait apparaître un excédent global de **671 753,07 €** (211 508,38 € + 460 244,69 €)

Les restes à réaliser en dépenses d'un montant de **253 427€-**

donne un excédent de clôture 2021 de **418 326,07 €**

Mr le Maire, après avoir exposé le Compte-Administratif, sort de la pièce et c'est Mr FOURMAUX Jean-Michel, l'Adjoint en charge des Finances, qui procède au vote

Débat :

- *Mr Granato interpelle sur les dépenses du personnel (chap 012) dont les chiffres sont différents sur le CA par rapport au ROB. A-t-on tenu compte des salaires à l'année 2022 des deux ASVP recrutés en 2021 et du personnel partant en retraite – Quant aux recettes des impôts et taxes, il est indiqué 100 000 € en plus*
- *Mr Charlet : depuis la dernière réunion, on a eu des chiffres plus précis pour le personnel et nous avons mis en application une ouverture sociale des charges en matière d'embauche*

Décision du Conseil : VOTÉ À L'UNANIMITÉ

3) COMPTE DE GESTION 2021

Le compte de gestion a été établi par trésorerie de Denain Municipale.

Il est présenté de manière différente que le compte administratif, mais fait néanmoins apparaître, hors restes à réaliser, le même résultat final.

A noter également :

- Que la situation financière de la commune d'Abscon est équilibrée avec un volume d'autofinancement satisfaisant
- La Commune est très peu endettée. La Capacité d'autofinancement (CAF) brute est de – 74 554,79 € et la CAF nette (en retirant le remboursement de l'emprunt capital) est de – 88 177,18 €

Les ratios de la ville sont faibles comparés à ceux des communes de la même strate géographique. Les investissements de ces deux dernières années sont réalisés sur fonds propres et sur trésorerie

Décision du Conseil : VOTÉ À L'UNANIMITÉ

4) **FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022** **(annexe n° 2)**

Pour mémoire

Taxe	Taux 2021	Multiplicateur	Taux 2022
Habitation			
Foncière bâtie	37,38	1,000000	37,38
Foncière non bâtie	59,96	1,000000	59,96

Recettes correspondantes :

Taxe	Bases prévisionnelles 2021	Bases effectives 2021	Produits 2021
Habitation			
Foncière bâtie	2 260 000	2 266 516	847 223,68
Foncière non bâtie	50 200	50 202	30 101,11
TOTAL à l'article 7311	>>>	>>>	(A) 877 324,79

Allocations compensatrices à verser par l'État :

- Compensation au titre de la taxe professionnelle (article 748313) 23 867 €
- Compensation au titre des exonérations de taxe foncière (article 74834)..... 6 964 €
- Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation (article 74835) / €
- Versement FNGIR (FPIC) 50 548 €

Soit au total (B) **81 379 €**

Recette totale (A + B) 958 703,79 €

Proposition :

Il est proposé à la commission des finances de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux et de valider les produits attendus comme suit :

Taxe	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Taux	Produits
Habitation			
Foncière bâtie	2 354 000	37,38	879 925
Foncière non bâtie	51 900	59,96	31 119
TOTAL à l'article 7311	>>>	>>>	(A) 911 044

Allocations compensatrices à verser par l'État :

- Compensation taxe professionnelle (748313) 32 147 €
- Autres taxes (74834) 8 337 €
- Compensation FNGIR (FPIC) 50 548 €
- Versement coefficient correcteur 121 364 €
- Ressources communales supprimées par la réforme (551 220 €) – Ressources départementales affectées à la Commune par la réforme (435 111 €) = contribution coefficient correcteur 116 109 €

Soit au total (B) **328 505 €**

Recette totale (A + B) 1 239 549 €

L'état de notification des taux est joint en **annexe 3**.

Décision du Conseil :

VOTÉ À L'UNANIMITÉ

5) AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'affectation du résultat a pour but de solder le déficit d'investissement de l'exercice précédent (couverture du besoin de financement) et soit :

- Affecter le solde en report d'excédent de fonctionnement,
- Affecter ce solde pour le financement d'un nouveau programme d'investissement.

1°) *Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 :*

TOTAL DES DEPENSES : 3 267 882,98 € TOTAL DES RECETTES : 3 064 046,52 €

RESULTAT : - 203 836,46 €

EXCÉDENT 2020	=	415 344,84 €
RÉSULTAT NET	=	211 508,38 €

RESULTAT A AFFECTER EN SECTION DE FONCTIONNEMENT : =	211 508,38 €
--	---------------------

2°) *Détermination du résultat d'investissement de l'exercice 2021 :*

TOTAL DES CHARGES : 484 650,85 € TOTAL DES PRODUITS : 555 216,74 €
--

RESULTAT: 70 565,89 €

Excédent 2020 : 389 678,80 €

RESULTAT CUMULE : 460 244,69 €

Restes à réaliser : **253 427 €**

RESULTAT NET AVEC RESTES A REALISER – AFFECTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT : 206 817,69 €

Décision du Conseil :

VOTÉ À L'UNANIMITÉ

6) PROPOSITION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Exposé :

La situation budgétaire est très saine. Toutefois, il est indispensable de poursuivre les efforts sur la section de fonctionnement. Ces efforts vont se concentrer sur la maîtrise des dépenses et l'optimisation des recettes. Dans un contexte budgétaire toujours incertain, nous ne pouvons compter que sur une marge d'autofinancement sécurisée pour envisager la réalisation du programme d'investissement.

L'accent va se poursuivre sur la maîtrise des charges à caractère général.

Voici de manière synthétique la proposition budgétaire 2022 :

Dépenses

Libellés	Prévisions 2021	Réalisations 2021	Prévisions 2022
011- charges à caractère général	8822 369	921 645	925 633
012 – charges de personnel	1 735 000	1 955 306	2 012 000
014 – Atténuations de produits	45 600	13 363	13 500
65 – autres charges de gestion courante	245 550	220 483	227 418
66 – charges financières	8 078	8 220	7 616
67 – charges exceptionnelles	12 000	19 585	6 900
022 – dépenses imprévues	232 000	/	10 000
023 – virement à la section d'investissement	204 857	/	/
042 – opérations d'ordre entre section	118 012	129 282	190 284
TOTAUX			3 393 350

Recettes

Libellés	Prévisions 2021	Réalisations 2021	Prévisions 2022
013 – atténuation de charges	15 000	15 917	20 000
70 – produits des services	60 700	141 027	116 000
73 – impôts et taxes	1 430 310	1 580 467	1 701 341
74 – dotations et participations	1 104 512	1 243 258	1 248 984
75 – autres produits de gestion courante	60 000	69 089	83 300
77 – produits exceptionnels	0	7 668	12 000
042 – opérations d'ordre entre section	6 623	6 621	217
002 – Résultat reporté	746 320,98	415 345	211 508
TOTAUX			3 393 350

La section de fonctionnement s'équilibre à

3 393 350 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Vue d'ensemble

Libellés	Dépenses	Recettes
Opérations d'équipement y compris restes à réaliser	1 208 882	
Remboursement d'emprunts	14 218	
Excédent reporté		460 245
Dépôts et cautionnements	1 000	
Dépenses imprévues	9 528	
Emprunt		
Fonds de compensation de la TVA		63 000
Taxe d'urbanisme		4 500
Excédent de fonctionnement capitalisé		
Subventions d'investissement y compris restes à réaliser		515 816
Virement de la section de fonctionnement		
Opérations d'ordre	217	190 284
Totaux	1 233 845	1 233 845

Opérations

Libellés	Dépenses	Recettes
010 - Stade 2188/412	6 450	
012 - Cimetière 2031/026 2152/026	22 200 422 400	
018 – Acquisition/vente d’Immeubles 2188/01	6 000	
025 – Local Javelot 2188/01	17 000	
026 – Centre PMI 2188/511	700	
102 – Ecole Jules Ferry 2188/211	4 500	
102 – Ecole Julien Beauvillain 2031/212 2188/212	12 000 1 552	
104 – Ecole Marius Assez 2031/212 2188/212	12 000 1 130	
105 - Centre Administratif 2051/020 2183/020 2188/020	5 245 6 000 4 685	
213 – Services Techniques 2188/020	96 326	
255 – Salle des sports + Cours de Tennis 2188/411	9 000	
257 – Mairie (Place De Gaulle) 2188/020	760	
258 – Bâtiment PATEREK 2188/71	4 330	
260 – Salle Gilbert Défossé 2188/020	6 676	
261 – Place du Général DE GAULLE 2188/01	5 500	
269 – Divers Travaux de Voirie 2188/822	292 800	
273 – Bibliothèque -Espace socioculturel 2184/020	2 201	
282 – Résidence Personnes Agées 21534/01	16 000	
TOTAL	955 455	

La section d’investissement s’équilibre en recettes et dépenses à

1 233 845 €

Soit un budget total de

4 627 195,91 €

Le budget 2022 répond à une double exigence, pas d’augmentation de la pression fiscale sur les ménages et une gestion maîtrisée des charges de fonctionnement.

Il est l’aboutissement de plusieurs années de réflexions et de constitution d’un autofinancement suffisamment conséquent pour financer des projets d’investissement qui ont contribué à redynamiser le cœur de ville et poursuivre la réduction des coûts de fonctionnement. Ces travaux ont entièrement été financés sans devoir faire appel à l’emprunt, ce qui est un gage pour la préservation des marges de manœuvre et d’une gestion saine pour les années à venir.

Décision du Conseil : VOTÉ PAR :

**19 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
6 ABSTENTIONS**

(Granato Eric – Lebresne Carole – Wojcieszak Jean-Luc –
Régiez Alain (procuration à Wojcieszak Jean-Luc) – Dhordain Odile

7) SUBVENTIONS 2022

Le tableau détaillant les subventions votées en 2021 et celles proposées pour 2022 est joint en **annexe**

Résumé de ce tableau :

Libellés	Votes 2021	Propositions 2022
Associations d'Abscon hors évènements	41 755	46 700
Associations et organismes extérieurs	1 910	2 250
TOTAL	43 665	48 950
Crédit non affecté pour d'autres subventions ultérieures	11 335	11 050
Crédit inscrit à l'article 6574 du budget	55 000	60 000

Débat : Michèle NÈVE et Brigitte LESIEUR indiquent ne pas comprendre le faible montant octroyé à L' Amicale Laïque sachant qu'aucune rentrée d'argent n'a pu se faire suite COVID et que malgré tout l'association a tout de même distribuer les livres aux 3 écoles pour un montant de 1300 €

Mr le Maire consent à augmenter le montant et le porter à 2000 €.

Michèle NÈVE s'abstient de voter pour la subvention accordée au Futsall malgré l'argumentation de Mr CONNETTA sur l'augmentation d'adhérents entraînant des frais d'achat de matériel. Elle regrette que les autres associations débutantes n'aient pu obtenir le même montant de subvention.

Mr le Maire dit connaître les associations et vouloir aider les projets nouveaux.

Michèle NÈVE rappelle que son association a dépensé 700 € pour la distribution des œufs de Pâques et que les Géants auraient besoin d'être rénovés.

Décision du Conseil : **VOTÉ PAR :**

24 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
1 ABSTENTION
(Michèle Nève)

Il est également proposé d'une manière générale de ne pas donner de suite aux diverses sollicitations d'organismes, fondations et associations extérieures à la commune.

8) CRÉDIT ALLOUÉ AUX ÉCOLES POUR L'ACQUISITION DES FOURNITURES SCOLAIRES POUR 2022

Pour mémoire, les crédits alloués en 2021 étaient fixés à 38 € par enfant.

Il est proposé de reconduire la même attribution pour l'année 2022 :

Écoles	Fournitures 2021		Fournitures 2022	
	Nbre élèves	Crédit	Nbre élèves	Crédit
Assez	221	8 398	222	8 436
Beauvillain	86	3 268	87	3 306
Ferry	184	6 992	184	6 992
TOTAUX	491	18 658	493	18 734

Débat : Eric GRANATO indique qu'à cause de l'inflation les dépenses seront plus importantes et qu'il serait judicieux d'augmenter cette participation.

Viviane DANIELEWSKI rappelle alors que les comptes sont établis par le comptable suivant les besoins des corps enseignants et que la Mairie a fourni à chacune des écoles un photocopieur.

Mr le Maire précise également que l'enveloppe octroyée à chacune des écoles convient parfaitement à son corps enseignant

Décision du Conseil :

VOTÉ À L'UNANIMITÉ

9) AMÉNAGEMENT QUALITATIF DU CIMETIÈRE ET DE SES ABORDS - DEMANDES DE SUBVENTIONS « AIDE DÉPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS - ADVB 2022 » + BONUS NORD DURABLE + FONDS DE CONCOURS CAPH

Les travaux d'aménagement qualitatif du cimetière et de ses abords seront effectués courant juin après la notification du choix du prestataire retenu lors du marché public qui sera très bientôt mis en ligne.

Ces travaux estimés à **370 324,40 € HT** (dont 18 500,00 € d'honoraires maîtrise d'œuvre) peuvent bénéficier de plusieurs subventions :

- au titre de l'ADVB	pour un montant de 136 467,36 €
- au titre de la Dotation d'Équipement Territoires Ruraux (DETR)	pour un montant de 36 673,20 €
- au titre du fonds de concours de la CAPH	pour un montant de 98 591,92 €

Les Membres de l'Assemblée sont invités à autoriser Monsieur le Maire à établir ces trois dossiers de subventions et de signer l'ensemble des documents s'y référant.

Décision du Conseil :

VOTÉ À L'UNANIMITÉ

QUESTIONS DIVERSES

I/ Info de dépôt de gerbes en souvenir des Déportés – changement d'horaire décalé à 11H00 au lieu de 10H00

II/ A noter que Mr Jean-François DE MEYER a pris la parole, **sans autorisation de Mr le Maire** pour rappeler à l'Assemblée qu'il a transmis trois messages en mairie concernant :

- La plainte à son encontre
- La demande d'explications sur l'acquisition du véhicule pour les ASVP

Il a de nouveau menacé d'intervenir auprès de la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) s'il n'obtenait aucune réponse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à **20 H 20**

**Le Maire,
Patrick KOWALCZYK**

CONSEIL MUNICIPAL DU **MARDI 12 AVRIL 2022**
ÉMARGEMENT DES CONSEILLERS

Suivent les signatures dans l'ordre alphabétique :

 ANDRIS- RAUX Régine	 BOUGARAN-MOREAU Maryse	 CACHERA Marc
 CATTOEN Jean-Luc	 CHARLET Philippe	 CONETTA Michele
 DABANCOURT Thierry	 DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane	 DEBOFFE Nicolas
 DECHERF-BLONDEAU Corinne	 DORDHAIN-DETROYE Odile	 FOURMAUX Jean-Luc
 GRANATO Eric	 GRODZISKI-KOPEC Valérie	 HOUSEZ-VITTET Claude
 JASNIAK Denis	 KOWALCZYK Patrick	 LESIEUR-DENIS Brigitte
 MARÉCHAL Alain	 MÉNISSEZ-FURMANIAK Elisabeth	 NELAIN-WYART Christine
 NESCELAIRE-LEBRESNE Carole	 NÈVE Michèle	 POULAIN Michel
 REGNIEZ Alain	 TRZAN Jean-Marc	 WOJCIESZAK Jean-Luc

